

**Assemblée générale**

Distr. générale
16 septembre 2003
Français
Original: anglais

Cinquante-huitième session

Point 163 de l'ordre du jour provisoire*

**Financement de la Mission des Nations Unies
en Côte d'Ivoire****Budget de la Mission des Nations Unies en Côte d'Ivoire
pour la période allant du 13 mai 2003 au 30 juin 2004****Rapport du Secrétaire général****Table des matières**

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Mandat et résultats escomptés	1–5	4
II. Ressources nécessaires	6–33	11
A. Ressources financières		11
B. Ressources humaines		12
III. Analyse des montants demandés	34–48	20
IV. Décisions que l'Assemblée générale devra prendre	49	24
Annexes		
I. Organigramme de la MINUCI		25
II. Carte		26

* A/58/150.



Résumé

Le présent rapport contient le budget de la Mission des Nations Unies en Côte d'Ivoire (MINUCI) pour la période allant du 13 mai 2003 au 30 juin 2004, dont le montant s'élève à 29 881 700 dollars. Sur ce montant, le chiffre de 1 009 700 dollars représente les dépenses encourues par la MINUCI entre le 13 mai et le 30 juin 2003, et 28 872 000 dollars couvrent les prévisions de dépenses pour la période allant du 1er juillet 2003 au 30 juin 2004.

Le budget prévoit le déploiement échelonné de 76 officiers de liaison, 76 civils recrutés sur le plan international dont 7 Volontaires des Nations Unies et 81 civils ivoiriens.

Pour la période allant du 13 mai 2003 au 30 juin 2004, les prévisions totales de dépenses pour le fonctionnement de la MINUCI ont été établies au regard de l'objectif de la Mission, en fonction des résultats à atteindre dans ses différentes composantes : la composante civile essentielle, la composante militaire et la composante d'appui. Les ressources financières à prévoir pour les différentes opérations sont logiquement reliées à la composante d'appui par un produit quantitatif au moins pour chacune des principales classes d'opérations.

Ressources financières

(En milliers de dollars. Pour les exercices budgétaires allant du 13 mai au 30 juin 2003 et du 1er juillet 2003 au 30 juin 2004)

Catégorie de dépenses	Prévisions de dépenses pour la période du 13 mai 2003 au 30 juin 2004		Total (3) = (1) + (2)
	Dépenses	Prévisions de dépenses	
	Du 13 mai au 30 juin 2003 (1)	Du 1er juillet 2003 au 30 juin 2004 (2)	
Militaires et personnel de police	109,8	3 447,0	3 556,8
Personnel civil	324,5	10 335,9	10 660,4
Dépenses opérationnelles	575,4	15 089,1	15 664,5
Montant brut	1 009,7	28 872,0	29 881,7
Recettes provenant des contributions du personnel	40,6	1 440,0	1 480,6
Montant net	969,1	27 432,0	28 401,1
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	—	—	—
Total	1 009,7	28 872,0	29 881,7

Ressources humaines

<i>Catégorie de personnel</i>	<i>Postes proposés</i>
Officiers de liaison ^a	76
Personnel international	69
Personnel national	81
Volontaires des Nations Unies	7

^a Maximum des effectifs autorisés.

Les décisions que l'Assemblée générale devra prendre sont énoncées au chapitre IV du présent rapport.

I. Mandat et résultats escomptés

1. Le tableau 1 donne l'historique de l'établissement de la Mission des Nations Unies en Côte d'Ivoire (MINUCI).

Tableau 1

<i>Date</i>	<i>Par rapport au jour J</i>	<i>Description</i>
26 mars 2003	J - 48 jours	Le Secrétaire général a présenté au Conseil de sécurité un rapport proposant l'établissement de la Mission des Nations Unies en Côte d'Ivoire (MINUCI) (S/2003/374 et Corr.1).
13 mai 2003	Jour J	Le Conseil de sécurité a décidé de créer la MINUCI pour une période initiale de six mois [résolution 1479 (2003)].
11 juin 2003	J + 29 jours	Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a autorisé l'engagement d'un montant de 13 980 600 dollars pour financer les besoins immédiats et essentiels de l'établissement et du fonctionnement de la MINUCI du 13 mai au 31 décembre 2003. Sur ce chiffre, un montant de 1 746 200 dollars concerne la période du 13 mai au 30 juin 2003 et un montant de 12 234 400 dollars la période du 1er juillet au 31 décembre 2003.
8 août 2003	J + 87 jours	Le Secrétaire général a présenté au Conseil de sécurité son premier rapport sur la MINUCI (S/2003/801), où il fait une évaluation de la sécurité et de la situation humanitaire en Côte d'Ivoire, ainsi que des mesures prises par le Gouvernement de réconciliation nationale pour appliquer l'Accord de Linas-Marcoussis. Le rapport décrit aussi les progrès du déploiement d'un groupe initial de 26 officiers de liaison des Nations Unies en Côte d'Ivoire et le plan de la Mission pour le déploiement progressif des 50 autres officiers.
16 Septembre 2003	J + 126 jours	Le budget de la MINUCI est publié.

2. La Mission a pour mandat d'aider le Conseil de sécurité à atteindre un objectif général, à savoir consolider la paix et la sécurité internationales. Dans le cadre de cet objectif général, le Conseil de sécurité a donné à la Mission pour mandat de réaliser diverses activités propres à faciliter l'application par les parties ivoiriennes de l'Accord de Linas-Marcoussis.

3. Durant l'exercice, la Mission, au terme de son mandat, mènera plusieurs activités essentielles qui contribueront aux réalisations escomptées, comme le montrent les tableaux récapitulatifs donnés plus bas. Ces réalisations sont regroupées selon les composantes habituelles : composante civile essentielle, composante militaire et composante d'appui, qui reflètent, plutôt qu'elles ne le déterminent, l'esprit commun du programme de réalisations et produits attendus des différentes composantes.

4. Les réalisations escomptées devraient, ensemble, permettre d'atteindre l'objectif fixé par le Conseil de sécurité à la Mission, et les indicateurs de succès devraient servir de critères permettant de mesurer les progrès accomplis. Les ressources financières à prévoir sont reliées logiquement à la composante d'appui par au moins un produit quantitatif pour chacune des principales classes de dépenses opérationnelles.

5. Le budget prévoit le déploiement échelonné de 76 officiers de liaison, de 76 civils recrutés sur le plan international, dont 7 Volontaires des Nations Unies, et de 81 civils ivoiriens, l'établissement du quartier général de la Mission à Abidjan et le soutien administratif et logistique aux personnels militaire et civil déployés dans les huit antennes réparties dans l'ensemble du territoire ivoirien.

Composante 1 : Composante civile essentielle

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Produits</i>
1.1 Progrès vers la pleine fonctionnalité du Gouvernement ivoirien de réconciliation nationale	Le Gouvernement ivoirien de réconciliation nationale est au complet L'Assemblée nationale ivoirienne a adopté une législation de l'identité nationale, de la citoyenneté et du statut des étrangers, du code électoral et du régime foncier	Coordination de l'action des Nations Unies en Côte d'Ivoire en vue de l'application de l'Accord de Linas-Marcoussis La Mission a présidé périodiquement des réunions du Comité de suivi créé par l'Accord de Linas-Marcoussis

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Produits</i>
	Le Gouvernement ivoirien de réconciliation nationale a établi un calendrier d'élections libres, transparentes et crédibles La diffusion des chaînes de radio et télévision internationales en Côte d'Ivoire est rétablie La liberté de mouvement des personnes, des marchandises et des services est rétablie dans tout le territoire ivoirien Le Gouvernement ivoirien de réconciliation nationale a établi un plan de reconstruction et de développement des équipements, de relèvement économique national et de renforcement de la cohésion sociale	La Mission a présidé périodiquement des réunions du Comité de suivi créé par l'Accord de Linas-Marcoussis La Mission a facilité le débat entre les parties au conflit et a surveillé la confection d'une législation sur les questions de réconciliation nationale, de citoyenneté, d'identité, de statut des étrangers; sur le système électoral; sur l'éligibilité à la présidence de la République; sur le régime foncier; sur les médias; sur la reprise économique et la cohésion sociale La Mission a régulièrement rencontré le Président, le Premier Ministre, et a rencontré 41 fonctionnaires nationaux et locaux afin de faciliter l'application de l'Accord de Linas-Marcoussis La Mission a régulièrement conseillé les institutions internationales, régionales et sous-régionales compétentes sur le programme de travail envisagé aux termes de l'Accord de Linas-Marcoussis La Mission a conseillé le Gouvernement ivoirien de réconciliation nationale sur les aspects juridiques de l'application de l'Accord

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Produits</i>
1.2 Amélioration de la situation humanitaire et meilleur respect des droits de l'homme en Côte d'Ivoire	Réduction du nombre de personnes déplacées en Côte d'Ivoire (actuellement 800 000) Retour en Côte d'Ivoire de 400 000 Ivoiriens ou étrangers qui avaient fui devant le conflit Création de la Commission ivoirienne des droits de l'homme Établissement d'un comité international chargé d'enquêtes sur les graves violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire depuis le 19 septembre 2002	La mission a établi le rapport trimestriel du Secrétaire général et les mises à jour mensuelles destinées au Conseil de sécurité Des points de presse ont été organisés à l'intention des médias nationaux, internationaux et régionaux ou sous-régionaux; un site Web a été ouvert pour rendre compte de l'application de l'Accord de Linas-Marcoussis et de la promotion de la paix et de la réconciliation nationale La Mission a conseillé le Gouvernement ivoirien de réconciliation nationale sur les groupes vulnérables et notamment les femmes et les enfants Elle a aidé le Gouvernement ivoirien de réconciliation nationale à créer une Commission des droits de l'homme indépendante Elle a aidé le Gouvernement ivoirien de réconciliation nationale à dresser un plan d'action national pour les droits de l'homme Elle a aidé à augmenter la capacité locale de suivi des droits de l'homme dans huit emplacements dans l'ensemble du territoire ivoirien

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Produits</i>
<i>Facteurs externes</i> : Les parties au conflit respectent le cessez-le-feu et la zone de confiance en Côte d'Ivoire. Elles sont disposées à appliquer l'Accord de Linas-Marcoussis. Un financement extérieur complémentaire est fourni pour assurer le fonctionnement des forces de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) en Côte d'Ivoire. Les États de la région ne compromettent pas l'intégralité territoriale de la Côte d'Ivoire.		

Composante 2 : Composante militaire

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Produits</i>
2.1 Meilleure réinsertion des ex-combattants dans la société ivoirienne; réforme du secteur de la sécurité	Lancement du programme de réinsertion. Formation de forces de sécurité et de forces de défense viables et professionnelles Les Forces armées nationales de Côte d'Ivoire (FANCI) et les	Suivi de la sécurité, et notamment de la sécurité des réfugiés libériens dans l'ensemble du territoire ivoirien Liaison avec les Forces françaises et celles de la CEDEAO sur l'évolution

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Produits</i>
	Forces nouvelles ont signé une déclaration commune mettant officiellement un terme à l'état de belligérance Regroupement et désarmement de toutes les forces opérant dans le territoire ivoirien, aucun mercenaire ne devant rester dans les frontières du pays Démobilisation de toutes les recrues enrôlées après le 19 septembre 2002 Libération de tous les militaires détenus pour menace contre la sécurité de l'État Audit général des forces armées par le Gouvernement ivoirien de réconciliation nationale	militaire et les faits connexes La Mission noue des relations de confiance entre les FANCI et les Forces nouvelles, en particulier concernant les hélicoptères et les avions de combat Elle conseille le Gouvernement ivoirien de réconciliation nationale et aide les Forces françaises de la CEDEAO à élaborer et appliquer un plan de désengagement, de désarmement, de démobilisation, de rapatriement, de réinstallation et de réinsertion Elle surveille le fonctionnement des centres de regroupement et de cantonnement dans 17 agglomérations ivoiriennes Elle suit dans les rouages du Gouvernement ivoirien de réconciliation nationale, l'adoption et l'application d'une loi d'amnistie des ex-combattants
<i>Facteurs externes</i> : Les parties au conflit respectent le cessez-le-feu et la zone de confiance en Côte d'Ivoire. Elles sont disposées à appliquer l'Accord de Linas-Marcoussis. Un financement extérieur complémentaire est fourni pour assurer le fonctionnement des forces de la CEDEAO en Côte d'Ivoire. Les États de la région ne compromettent pas l'intégralité territoriale de la Côte d'Ivoire.		

Composante 3 : Appui

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Produits</i>
3.1 Soutien logistique et administratif efficace de la Mission	Les Ivoiriens occupent 90 % des postes 100 % des demandes de fournitures sont satisfaites, dans les sept jours, par prélèvement dans les stocks 100 % des incidents concernant la sécurité aérienne sont, dans les deux jours, analysés et signalés 81 Ivoiriens sont recrutés dans un délai de 30 jours après réception de leur candidature	La Mission décentralise les formalités administratives de renouvellement des contrats de 69 fonctionnaires internationaux 11 projets d'ingénierie sont réalisés et des locaux à usage de bureau et d'entreposage sont entretenus dans neuf villes Gestion de 12 groupes électrogènes, dans neuf villes Gestion de 89 véhicules, dans neuf villes et de 82 véhicules équipés du système CarLog, et des moyens de transmission à haute et très haute fréquence Transport quotidien par navette à Abidjan Fonctionnement, surveillance et service d'un avion et d'un hélicoptère Organisation de vols réguliers de passagers et de réapprovisionnement et, au besoin, organisation de vols d'évacuation sanitaire Installation et entretien de deux stations terrestres, de quatre systèmes VSAT dans quatre villes

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Produits</i>
		Installation et entretien de 10 répéteurs, de 26 stations d'émission à haute et très haute fréquence dans neuf villes Installation dans 5 villes de 7 standards téléphoniques Installation, entretien et réparation dans 9 villes de 141 ordinateurs de bureau, 52 ordinateurs portables, 132 imprimantes et de 7 lecteurs optiques Aménagement à l'attention des usagers dans cinq villes d'un réseau général et de cinq réseaux locaux Création et entretien de systèmes de gestion des bases de données et de bureautique courante La Mission enquête sur les incidents ou accidents compromettant la sécurité et établit des rapports La Mission confie à des entreprises locales les services de surveillance de ses installations
<i>Facteurs externes</i> : L'Accord sur le statut de la Mission a été signé et est appliqué. Du personnel local qualifié est disponible. Les fournisseurs et notamment les prestataires de services peuvent remplir les clauses de leurs contrats.		

II. Ressources nécessaires

A. Ressources financières

1. Ressources générales

(En milliers de dollars des États-Unis.)

	<i>Prévisions de dépenses, 13 mai 2003-30 juin 2004</i>		
	<i>Dépenses</i>	<i>Prévisions de dépenses</i>	Total
	<i>13 mai-30 juin 2003</i>	<i>1er juillet 2003-30 juin 2004</i>	
	(1)	(2)	(3) = (1)+(2)
Militaires et personnel de police			
Observateurs militaires ^a	109,8	3 447,0	3 556,8
Contingents	—	—	—
Police civile	—	—	—
Unités de police constituées	—	—	—
Total partiel	109,8	3 447,0	3 556,8
Personnel civil			
Personnel international ^b	304,4	7 920,7	8 225,1
Personnel local ^c	20,1	2 216,9	2 237,0
Volontaires des Nations Unies ^a	—	198,3	198,3
Total partiel	324,5	10,335,9	10 660,4
Dépenses opérationnelles			
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	—	—	—
Personnel fourni par des gouvernements	—	—	—
Observateurs électoraux civils	—	—	—
Consultants	—	—	—
Frais de voyage	75,5	337,0	412,5
Installations et infrastructures	22,8	1 580,5	1 603,3
Transports terrestres	134,1	741,6	875,7
Transports aériens	25,9	2 442,6	2 468,5
Transports maritimes	—	—	—
Transmissions	34,0	7 586,5	7 620,5
Informatique	—	1 568,7	1 568,7
Services médicaux	0,3	54,0	54,3
Matériel spécial	—	—	—
Fournitures, services et matériel divers	282,8	478,2	761,0
Projets à impact rapide	—	300,0	300,0
Total partiel	575,4	15 089,1	15 664,5
Total brut	1 009,7	28 872,0	29 881,7

<i>Prévisions de dépenses, 13 mai 2003-30 juin 2004</i>			
	<i>Dépenses</i>	<i>Prévisions de dépenses</i>	Total
	<i>13 mai-30 juin 2003</i>	<i>1er juillet 2003-30 juin 2004</i>	
	(1)	(2)	(3) = (1)+(2)
Recettes provenant des contributions du personnel	40,6	1 440,0	1 480,6
Total net	969,1	27 432,0	28 401,1
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	–	–	–
Total	1 009,7	28 872,0	29 881,7

^a Les montants comprennent un taux de vacance de postes de 10 %.

^b Les montants comprennent un taux de vacance de postes de 20 %.

^c Les montants comprennent un taux de vacance de postes de 10 %.

2. Contributions non budgétisées

6. La Mission n'a pas jusqu'à présent reçu de contributions volontaires non budgétisées. Dans l'attente de la conclusion d'un accord sur le statut de la Mission entre l'Organisation des Nations Unies et le Gouvernement ivoirien de réconciliation nationale, c'est l'accord type du 9 octobre 1990 sur le statut des forces (A/45/594, annexe) qui est appliqué provisoirement. La valeur estimative des contributions non budgétisées pour la période allant du 1er juillet 2003 au 30 juin 2004 est la suivante :

<i>Catégorie</i>	<i>Valeur estimative (milliers de dollars)</i>
Accord sur le statut de la Mission ^a	300,0
Total partiel.	300,0
Contributions volontaires en nature (non budgétisées)	–
Total partiel.	–
Total	300,0

^a Ce montant représente la valeur locative des locaux du quartier général de la Mission.

B. Ressources humaines

1. Militaires et personnel de police

	<i>Effectif approuvé</i>
Officiers de liaison ^a	76

^a Effectif approuvé maximum.

2. Personnel civil

Effectif proposé, par catégorie

	<i>Personnel international</i>							Total partiel	<i>Personnel local</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	Total général
	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3 à P-1</i>	<i>Service mobile</i>	<i>Services généraux</i>	<i>Services de sécurité</i>				
Services organiques	1	3	10	10	4	2	–	30	16	5	51
Division de l'administration	–	1	10	10	18	–	–	39	65	2	106
Total	1	4	20	20	22	2	–	69	81	7	157

7. L'organigramme de la Mission est donné à l'annexe et analysé aux paragraphes 3 à 27 plus bas.

a) Services organiques

8. Les postes demandés pour les services organiques permettront de mener les activités conduisant aux réalisations escomptées 1.1, 1.2 et 2.1 des tableaux récapitulatifs 1 et 2 du présent rapport.

Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général

	<i>Personnel international</i>							Total partiel	<i>Personnel local</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	Total général
	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3 à P-1</i>	<i>Service mobile</i>	<i>Services généraux</i>	<i>Services de sécurité</i>				
Postes proposés	1	2	3	4	3	–	–	13	7	–	20

9. Le Représentant spécial du Secrétaire général, qui a rang de Secrétaire général adjoint, aide le Secrétaire général à faciliter la mise en oeuvre, par les parties ivoiriennes, de l'Accord de Linas-Marcoussis, conformément au mandat de la MINUCI; il est responsable de la gestion d'ensemble de la Mission et de la coordination de toutes les activités des Nations Unies en Côte d'Ivoire. Ses collaborateurs immédiats sont un directeur, un administrateur général chargé des affaires politiques, quatre fonctionnaires chargés des affaires politiques, un fonctionnaire chargé des affaires humanitaires, un juriste, un assistant spécial et un personnel d'appui de 10 personnes.

10. Le directeur (D-2) aide le Représentant spécial à coordonner les activités des Nations Unies en Côte d'Ivoire et notamment à traiter les questions politiques et opérationnelles complexes, à superviser les activités courantes des collaborateurs immédiats du Représentant spécial, à suivre la situation politique et à fournir des avis politiques et administratifs sur l'application de l'Accord de Linas-Marcoussis, à entretenir régulièrement des contacts avec les hauts fonctionnaires du Gouvernement ivoirien de réconciliation nationale et à leur donner des avis sur le processus de paix.

11. L'administrateur général chargé des questions politiques (D-1) est le principal conseiller politique du Représentant spécial sur les questions politiques que soulève le processus de paix en Côte d'Ivoire et il aide le Représentant spécial à s'acquitter de ses fonctions de président du comité de suivi créé par l'Accord de Linas-Marcoussis; quatre spécialistes des questions politiques (1 P-4 et 3 P-3) relèvent de l'administrateur général spécialiste des affaires politiques et sont chargés d'aider le Représentant spécial à s'acquitter des fonctions de bons offices du Secrétaire général, à faciliter les débats entre les parties au conflit, les liaisons quotidiennes, les négociations et les consultations courantes avec les fonctionnaires ivoiriens et autres parties concernées, et à préparer les rapports du Secrétaire général et les exposés au Conseil de sécurité.

12. Le spécialiste des affaires humanitaires (P-4) conseille le Représentant spécial du Secrétaire général sur la coordination des activités humanitaires des Nations Unies en Côte d'Ivoire, assure la liaison avec les fonctionnaires ivoiriens et avec les responsables des organismes des Nations Unies s'occupant d'affaires humanitaires et contribue à la rédaction des rapports du Secrétaire général et à la préparation des exposés au Conseil de sécurité.

13. Le juriste (P-4) est le conseiller juridique du Représentant spécial du Secrétaire général sur toutes les questions juridiques liées à la mise en oeuvre du mandat de la Mission, et, par le canal du Représentant spécial, il offre des avis au Gouvernement ivoirien de réconciliation nationale sur les aspects juridiques de l'application de l'Accord de Linas-Marcoussis; il donne un avis juridique autorisé sur les questions administratives, de personnel et de contrats liées aux activités opérationnelles de la Mission; l'assistant spécial du Représentant spécial du Secrétaire général (P-3) aide le Représentant spécial à remplir ses fonctions par une aide administrative directe. Le personnel d'appui comprend cinq secrétaires et commis ou assistants bilingues (3 agents du Service mobile et 2 agents locaux) ainsi que cinq chauffeurs (agents locaux).

Bureau de liaison militaire

	<i>SGA/ SSG</i>	<i>D-2/ D-1</i>	<i>P-5/ P-4</i>	<i>P-3 à P-1</i>	<i>Service mobile</i>	<i>Services généraux</i>	<i>Services de sécurité</i>	Total (personnel interna- tional)	<i>Personnel local</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	Total général
Postes proposés	–	1	–	–	–	1	–	2	3	–	5

14. Le Bureau de liaison comprend un chef de la liaison militaire (D-1) qui assure la gestion d'ensemble des activités de liaison militaire de la Mission et est le conseiller principal du Représentant spécial sur les opérations de liaison militaire; il suit la situation sur le plan de la sécurité dans l'ensemble du territoire ivoirien et assure la liaison avec les forces françaises et les forces de la CEDEAO s'agissant de la situation militaire; il offre des conseils au Gouvernement ivoirien de réconciliation nationale et un appui aux forces françaises et de la CEDEAO pour l'élaboration et l'application d'un plan de désengagement, démobilisation, rapatriement, réinstallation et réinsertion; il suit la situation dans les centres de regroupement et les sites de cantonnement répartis dans l'ensemble de la Côte d'Ivoire. Outre ce chef de la liaison militaire, le Bureau de liaison militaire

comprend un assistant d'administration [agent des services généraux (autres classes)] et trois agents locaux (2 commis ou assistants bilingues et 1 chauffeur).

Bureau des droits de l'homme

	<i>SGA/ SSG</i>	<i>D-2/ D-1</i>	<i>P-5/ P-4</i>	<i>P-3 à P-1</i>	<i>Service mobile</i>	<i>Services généraux</i>	<i>Services de sécurité</i>	Total (personnel internation- al)	<i>Personnel local</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	Total général
Postes proposés	–	–	3	5	1	–	–	9	2	4	15

15. Dirigé par un spécialiste des droits de l'homme (P-5), le Bureau des droits de l'homme fournit des avis, par le canal du Représentant spécial du Secrétaire général, au Gouvernement ivoirien de réconciliation nationale sur la création d'une commission nationale des droits de l'homme et sur la rédaction d'un plan d'action national pour les droits de l'homme et la création de capacités locales de suivi des droits de l'homme; il collabore avec les organismes des Nations Unies et les organisations non gouvernementales, dans le pays et dans la région, pour intégrer la problématique des droits de l'homme dans leurs programmes de travail, formuler des stratégies de défense des droits de l'homme à l'intention de la Mission, et élaborer un plan d'action en vue de solutions immédiates et plus durables aux problèmes des droits de l'homme en Côte d'Ivoire, notamment celui de l'égalité entre les sexes, celui des enfants dans des conflits armés et des enfants soldats, des personnes déplacées et des réfugiés; le Bureau des droits de l'homme contribue à la rédaction des rapports du Secrétaire général et des exposés au Conseil de sécurité. Outre son chef, le Bureau comprend 11 spécialistes des droits de l'homme (2 P-4, 5 P-3 et 4 Volontaires des Nations Unies), un assistant d'administration (Service mobile), et deux commis ou assistants bilingues (agents locaux).

Bureau des affaires civiles

	<i>SGA/ SSG</i>	<i>D-2/ D-1</i>	<i>P-5/ P-4</i>	<i>P-3 à P-1</i>	<i>Service mobile</i>	<i>Services généraux</i>	<i>Services de sécurité</i>	Total (personnel internation- al)	<i>Personnel local</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	Total général
Postes proposés	–	–	3	–	–	1	–	4	1	1	6

16. Le Bureau des affaires civiles serait dirigé par un conseiller en matière du respect de la légalité (P-5). Il fournirait, par le canal du Représentant spécial du Secrétaire général, des avis au Gouvernement ivoirien de réconciliation nationale sur les questions de respect de la légalité liées à l'application de l'Accord de Linas-Marcoussis, assurerait la liaison avec les fonctionnaires nationaux, les juristes ivoiriens, les représentants de la société civile, d'autres organismes des Nations Unies, des organisations internationales et non gouvernementales, afin d'aider à lancer les initiatives concernant le respect de la légalité, d'évaluer les besoins de la Côte d'Ivoire dans les domaines juridique, judiciaire et pénal, avec d'autres acteurs nationaux, des partenaires du système des Nations Unies et les organisations non gouvernementales compétentes; il fournirait des avis aux responsables de la police nationale, sur la réforme de la police et la formation des policiers, et aiderait à rédiger les rapports du Secrétaire général et les exposés devant le Conseil de

sécurité. En dehors de son chef, le Bureau des affaires civiles comprendrait un conseiller en matière de police (P-4), un conseiller pour les questions électorales (P-4), un spécialiste des affaires civiles (Volontaire des Nations Unies), un assistant d'administration [services généraux (autres classes)] et un commis ou assistant bilingue (agent local).

Bureau de l'information

	SGA-SSG	D-2/ D-1	P-5/ P-4	P-3 à P-1	Service mobile	Services généraux	Services de sécurité	Total (personnel international)	Personnel local	Volontaires des Nations Unies	Total général
Postes proposés	–	–	1	1	–	–	–	2	3	–	5

17. Le Bureau de l'information aurait à sa tête un fonctionnaire de l'information (P-4) qui serait aussi le porte-parole du Représentant spécial. Le Bureau fournirait des informations au Gouvernement de réconciliation nationale, à la presse nationale et internationale, aux organisations internationales et non gouvernementales sur les activités de la MINUCI à l'appui du processus de paix et de l'application de l'Accord de Linas-Marcoussis, notamment par des moyens électroniques, et faciliterait l'application par le Gouvernement de réconciliation nationale de ses engagements à l'égard de la presse ivoirienne. Outre son chef, le Bureau de l'information comprendrait deux fonctionnaires de l'information (P-3), un administrateur recruté sur le plan national, et deux assistants d'information (recrutés localement).

b) Division de l'administration

18. Les postes demandés pour la Division de l'administration aideraient à fournir les produits correspondant aux réalisations escomptées 3.1 du tableau récapitulatif 3 du présent rapport.

<i>Personnel international</i>											
	<i>SGA-SSG</i>	<i>D-2/ D-1</i>	<i>P-5/ P-4</i>	<i>P-3 à P-1</i>	<i>Service mobile</i>	<i>Services généraux</i>	<i>Services de sécurité</i>	Total partiel	<i>Personnel local</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	Total général
Postes proposés	–	1	10	10	18	–	–	39	65	2	106

19. La Division de l'administration, qui serait dirigée par un chef de l'administration (D-1), serait chargée d'apporter un appui administratif et logistique aux composantes civile et militaire de la Mission. Un chef de l'administration superviserait directement la réalisation des programmes de travail des Sections de la sécurité et de la sûreté, des finances, du personnel, des achats et des services généraux.

Bureau du chef de l'administration^a

	<i>Personnel international</i>							<i>Volontaires des Nations Unies</i>	<i>Personnel local</i>	Total général
	<i>SGA- SSG</i>	<i>D-2/ D-1</i>	<i>P-5/ P-4</i>	<i>P-3 à P-1</i>	<i>Service mobile</i>	<i>Services généraux</i>	<i>Services de sécurité</i>			
Postes proposés	–	1	1	3	8	–	–	–	4	17

^a Y compris la Section de la sécurité et de la sûreté.

Bureau du chef de l'administration

20. Il comprendrait un fonctionnaire d'administration (P-4) chargé d'aider le chef de l'administration dans ses fonctions; un fonctionnaire du budget (P-3) qui l'aiderait à établir le projet de budget de la Mission, à suivre son exécution, à gérer les crédits et à préparer les rapports sur l'exécution du budget; un spécialiste de la sécurité aérienne (P-3) qui serait chargé d'assurer le bon fonctionnement de l'appareil affrété par la Mission; un assistant d'administration (Service mobile), deux agents locaux (1 assistant chargé du budget, administrateur recruté sur le plan national, et 1 fonctionnaire d'administration).

Section de la sécurité et de la sûreté

21. Dirigée par un agent-chef de sécurité (P-3), la Section de la sécurité et de la sûreté serait chargée d'assurer la sécurité et la sûreté du personnel et des biens de la Mission, de formuler et d'appliquer les plans d'évacuation, de suivre la situation sur le plan de la sécurité dans la zone de la Mission, de faire des évaluations de la sécurité, de suivre le comportement professionnel des gardes sous contrat, de conduire des enquêtes et d'assurer la protection rapprochée des hauts responsables de la Mission. Outre le chef de la sécurité, la Section comprendrait cinq agents de sécurité (3 membres du Service mobile et 2 agents recrutés sur le plan national) et quatre gardes du corps (du Service mobile).

Services d'administration

	<i>Personnel international</i>							<i>Volontaires des Nations Unies</i>	<i>Personnel local</i>	Total général
	<i>SGA- SSG</i>	<i>D-2/ D-1</i>	<i>P-5/ P-4</i>	<i>P-3 à P-1</i>	<i>Service mobile</i>	<i>Services généraux</i>	<i>Services de sécurité</i>			
Postes proposés	–	–	4	3	7	–	–	1	14	29

Section des finances

22. Comme le reste de la Section des finances, le chef de la Section des finances serait responsable de l'établissement et du maintien des contrôles financiers, de la tenue à jour et de la gestion des comptes de la Mission, du règlement des fournisseurs et des demandes de remboursement des frais de voyage, de la gestion des états de paie du personnel local et des paiements des indemnités journalières en mission, de l'administration des comptes bancaires de la Mission. Outre son chef, la Section des finances comprendrait un fonctionnaire des finances (P-3) et sept

assistants financiers (1 Volontaire des Nations Unies, 3 agents du Service mobile et 3 agents locaux).

Section du personnel

23. Dirigée par le chef du personnel civil (P-4), la Section du personnel assurerait le recrutement et l'administration du personnel local, la gestion des prestations accordées au personnel civil recruté sur le plan international, la gestion des postes conformément au tableau d'effectifs autorisé, le développement des carrières et la formation du personnel. En dehors du chef du personnel civil, la Section du personnel comprendrait un administrateur du personnel (P-3), trois assistants à l'administration du personnel (1 agent du Service mobile et 2 agents locaux) et un spécialiste de la formation (administrateur recruté sur le plan national).

Section des services généraux

24. Dirigée par le chef des agents des services généraux (P-4), la Section des services généraux serait responsable du contrôle du matériel et de l'inventaire des équipements, de la maintenance du système de contrôle du matériel sur le terrain, les services des camps, de la gestion de l'entretien et de l'évacuation des déchets, des arrangements relatifs aux voyages et aux visas, de la valise diplomatique et du courrier, des services de reproduction des documents, de l'archivage électronique et des services de secrétariat à fournir au Comité d'examen des réclamations et au Comité de contrôle du matériel, ainsi qu'aux commissions d'enquête et au Comité des marchés. Outre le chef des agents des services généraux, la Section des services généraux comprendrait deux assistants chargés du contrôle du matériel et des stocks (1 agent du Service mobile et 1 agent local), un fonctionnaire chargé des voyages (du Service mobile), un assistant chargé des voyages (agent local), un assistant d'administration (agent local) et un assistant chargé des dossiers (agent local).

Section des achats

25. Le chef de la Section des achats (P-4) dirigerait cette section responsable des achats aux plans local et international de biens et de services pour la Mission, établirait des listes de fournisseurs, mènerait des enquêtes de marché et suivrait l'exécution des contrats. En dehors de son chef, la Section comprendrait deux fonctionnaires des achats (1 P-3 et 1 agent du Service mobile), trois assistants chargés des achats (personnel local) et un assistant administratif (agent local).

Services techniques

	<i>SGA/ SSG</i>	<i>D-2/ D-1</i>	<i>P-5/ P-4</i>	<i>P-3/ P-1</i>	<i>Service mobile</i>	<i>Services généraux</i>	<i>Services de sécurité</i>	Total (personnel interna- tional)	<i>Personnel local</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	Total général
Postes proposés	—	—	5	4	3	—	—	12	47	1	60

26. Dirigés par le chef des services techniques (P-5), les services techniques assureraient la gestion et la coordination d'ensemble des services d'appui technique et logistique fournis aux composantes civile essentielle et militaire de la Mission, à la mise en oeuvre des programmes de travail et à la supervision des sections des bâtiments et des services techniques, de l'informatique, des transports, des

approvisionnement et des groupes du contrôle des mouvements et des opérations aériennes.

27. **Bureau du chef des services techniques.** Il comprendrait un secrétaire (recruté localement) qui seconderait le chef des services techniques.

28. **Section des bâtiments et des services techniques.** La Section serait dirigée par un ingénieur en chef (P-4). Elle superviserait les travaux de construction, de réparation et d'entretien des bâtiments au quartier général de la Mission et dans ses antennes, l'installation et le fonctionnement des groupes électrogènes et des climatiseurs, les travaux d'entretien électrique de routine et préventifs. Outre les ingénieurs, la Section comprendrait un mécanicien chargé des groupes électrogènes (recruté localement), un technicien de la climatisation (recruté localement), deux électriciens et un assistant administratif (recrutés localement).

29. **Section des approvisionnements.** Dirigée par le chef du ravitaillement (P-4), la Section serait chargée des approvisionnements en articles consommables et non consommables, comme le carburant d'aviation et le diesel, les huiles et lubrifiants, l'emmagasiner et la distribution des fournitures et la cession des actifs. En dehors du chef du ravitaillement, cette section comprendrait deux magasiniers (recrutés localement), deux préposés à la manutention des carburants (recrutés localement), deux opérateurs de chariots élévateurs (recrutés localement), deux manutentionnaires (recrutés localement), un assistant aux fournitures (recruté localement) et un assistant administratif (recruté localement).

30. **Section de l'informatique.** Elle aura à sa tête un chef de section (P-4). La Section sera responsable de l'installation et de l'exploitation des réseaux informatiques de la Mission, et notamment du matériel de transmission par satellite, par ondes ultracourtes, par radio, par téléphone, et de l'installation du matériel, du développement des logiciels, de l'appui aux systèmes et de l'aide aux clients. Outre son chef, la Section comprendra un agent principal des communications (P-3), un informaticien principal (P-3), un opérateur des systèmes informatiques (Volontaire des Nations Unies), deux techniciens radio (1 agent du Service mobile et 1 agent local), un opérateur radio (agent du Service mobile), un technicien des communications par satellite (Service mobile), deux administrateurs des réseaux locaux (recrutés sur le plan national), deux commis aux services aux usagers (recrutés localement), un monteur électricien (recruté localement), trois standardistes (recrutés localement), un préposé à la facturation des communications téléphoniques (recruté localement) et un assistant administratif (recruté localement).

31. **Section des transports.** La Section veillerait à la bonne exploitation et au bon entretien du parc de véhicules de la Mission, établirait des normes pour les transports automobiles et l'application de contrôles afin d'utiliser au mieux le parc automobile, et assurerait l'organisation quotidienne du ramassage par navette. Outre le chef de la Section des transports (P-4), cette section comprendrait trois fonctionnaires chargés des transports (administrateurs recrutés sur le plan national), deux mécaniciens (recrutés localement), un assistant administratif (recruté localement) et sept chauffeurs (recrutés localement).

32. **Groupe de soutien aérien.** Le Groupe de soutien aérien serait dirigé par un chef des opérations aériennes (P-3), et serait responsable de l'utilisation au meilleur coût des appareils affrétés et du suivi et du contrôle des contrats d'affrètement, veillerait au respect des normes établies concernant les vols, assurerait la liaison

avec les autorités aériennes nationales pour le contrôle du trafic aérien, la qualité des aides à la navigation et du matériel et des services auxiliaires au sol, et l'obtention des autorisations de vol. Outre le chef des opérations aériennes, le Groupe comprendrait un fonctionnaire chargé des opérations aériennes (administrateur recruté sur le plan national) et deux assistants chargés des opérations aériennes (recrutés localement).

33. **Groupe du contrôle des mouvements.** Le Groupe organisera le transport terrestre et aérien des cargaisons, à l'arrivée et au départ, les services d'expédition de fret et le passage en douane. En dehors du chef du contrôle des mouvements (P-3), le Groupe comprendra deux fonctionnaires chargés du contrôle des mouvements (administrateurs recrutés sur le plan national) et deux assistants (recrutés localement).

III. Analyse des montants demandés¹

Explication

L'analyse des montants demandés que l'on trouvera ici part du principe de la budgétisation à base zéro.

Personnel militaire et police civile

Prévisions de dépenses

Observateurs militaires

3 556,8

34. Le montant demandé à cette rubrique (3 556 800 dollars) comprend la somme de 109 800 dollars qui concerne la période achevée le 30 juin 2003 et permettra le déploiement de 76 officiers de liaison recevant les mêmes prestations que les observateurs militaires : indemnités de subsistance en mission, voyages au moment du déploiement et de la relève, primes d'habillement, indemnité en cas de décès ou d'invalidité. Les montants demandés au titre de l'indemnité de subsistance en mission sont calculés en fonction du déploiement échelonné des officiers de liaison, compte tenu d'un taux de vacance de postes de 10 % entre le 1er septembre 2003 et le 30 juin 2004.

Personnel civil

Prévisions de dépenses

Personnel recruté sur le plan international

8 225,1

35. Le montant demandé de 8 225 100 dollars inclut un montant de 304 400 dollars pour la période achevée le 30 juin 2003, et tient compte des barèmes de rémunération du personnel recruté sur le plan international, des contributions du personnel, des dépenses communes de personnel dont, notamment, la prime de

¹ Les prévisions de dépenses sont indiquées en milliers de dollars des États-Unis.

risque et l'indemnité de subsistance en mission. Le barème des rémunérations de New York a été appliqué à 15 % des postes dont la création est proposée. Les dépenses de personnel pour les 85 % restants reposent sur les barèmes de rémunération pour les engagements de durée limitée, avec un facteur de réduction de 50 % appliqué aux dépenses communes de personnel pour cette catégorie de personnel. Les montants demandés au titre de l'indemnité de subsistance en mission reposent sur le principe d'un échelonnement du déploiement du personnel civil recruté sur le plan international et d'un taux de vacance de postes de 20 % entre le 1er septembre 2003 et le 30 juin 2004.

	<i>Prévisions de dépenses</i>
Personnel local	2 237,0

36. Le montant de 2 237 000 dollars demandé à cette rubrique inclut un montant de 20 100 dollars relatif à la période achevée le 30 juin 2003 et tient compte de la rémunération du personnel local, des contributions du personnel, des dépenses communes de personnel et des heures supplémentaires. L'hypothèse est celle d'un déploiement échelonné de 81 agents locaux, dont 14 administrateurs recrutés sur le plan national avec un taux de vacance de postes de 10 %. Le calcul des dépenses de personnel local est établi à l'aide des barèmes de rémunération applicables localement aux agents locaux et aux administrateurs recrutés sur le plan national.

	<i>Prévisions de dépenses</i>
Volontaires des Nations Unies	198,3

37. Le montant de 198 300 dollars correspond aux coûts estimatifs du déploiement échelonné de sept Volontaires des Nations Unies, avec un taux de vacance de postes de 10 %.

	<i>Prévisions de dépenses</i>
Voyages	412,5

38. Le montant demandé de 412 500 dollars inclut un montant de 75 500 dollars relatif à la période achevée le 30 juin 2003, et permettra de financer les voyages en mission pour des activités de formation ou d'autres activités. Parmi les voyages n'ayant pas trait à la formation, le montant permettra de couvrir les voyages des hauts responsables de la Mission au Siège des Nations Unies à New York et ceux du personnel du Siège jusqu'à la zone de la Mission, pour des réunions et des consultations, ainsi que pour fournir à la Mission un appui technique et administratif pour l'administration des finances et du personnel ainsi que pour l'informatique. Le montant demandé au titre des voyages pour des activités de formation couvre la participation du personnel de la MINUCI au programme de formation à l'informatique et aux techniques financières ainsi que les frais de voyage de 26 officiers de liaison et instructeurs et spécialistes, entre le Siège des Nations Unies et la Côte d'Ivoire, pour la formation avant le déploiement, au quartier général de la Mission des Nations Unies en Sierra Leone, à Freetown.

*Prévisions de dépenses***Installations et infrastructures**

1 603,3

39. Pour ses activités de suivi et de liaison, la Mission devra établir un quartier général à Abidjan et déployer du personnel militaire et civil dans ses huit antennes sur le territoire ivoirien. Pour disposer de locaux à usage de bureaux suffisants, la MINUCI devra louer, améliorer et entretenir des bâtiments et des installations, et devra entreprendre plusieurs gros travaux pour restaurer, rénover ou équiper ces locaux et pour veiller à ce que les dispositions de sécurité soient adéquates, ainsi que pour assurer un approvisionnement électrique continu de ses antennes locales.

40. Le montant de 1 603 300 dollars, à cette rubrique, inclut un montant de 22 800 dollars relatif à la période achevée au 30 juin 2003 et tient compte des besoins de location et d'entretien de locaux, de fournitures, de services collectifs de distribution, de modification, de rénovation et de construction, d'acquisition et de location de divers équipements de bureau, de moyens de réfrigération, de matériel pour l'hébergement, de groupes électrogènes, ainsi que pour du matériel et des services de sécurité et de sûreté. Ce montant comprend un montant de 90 000 dollars qui représente le coût de remplacement du matériel provenant des stocks de déploiement stratégique.

*Prévisions de dépenses***Transports terrestres**

875,7

41. Pour ces activités de surveillance et de liaison, la Mission exploiterait un parc de 89 véhicules dont 3 automobiles, 71 véhicules à quatre roues motrices tout terrain et 2 véhicules blindés, 8 minibus et autobus de taille moyenne, 5 camions de taille moyenne avec chariot élévateur. Sur le parc proposé, 6 minibus seraient transférés du stock de déploiement stratégique et 83 autres d'autres missions. Le parc proposé, pour la période considérée, est déterminé à l'aide des coefficients de calcul du nombre de véhicules pour le personnel militaire et civil.

42. Un montant de 875 700 dollars, à ce titre, comprend 134 100 dollars pour la période achevée le 30 juin 2003 et tient compte du coût de remplacement de six minibus transférés des stocks de déploiement stratégique (100 100 dollars), de l'acquisition de matériel d'atelier, ainsi que du coût de fonctionnement du parc de véhicules, notamment les réparations et l'entretien, les pièces de rechange, le carburant, les huiles et lubrifiants, et l'assurance. Dans l'attente de la livraison à la MINUCI des véhicules transférés d'autres missions, un montant est prévu pour la location de véhicules pour de courtes durées.

*Prévisions de dépenses***Transports aériens**

2 468,5

43. Pour assurer le mouvement du personnel et des cargaisons, le ravitaillement et le réapprovisionnement des antennes dans l'intérieur du pays, l'évacuation sanitaire et celle des blessés et, compte tenu de la situation sur le plan de la sécurité, qui fait que certaines régions du pays sont inaccessibles par la route, la Mission a besoin de deux appareils, dont un hélicoptère de transport de personnel et de fret, de taille

moyenne, MI-8 MTV, et un avion léger de transport de passagers B-200. Un montant de 2 468 500 dollars inscrit à cette rubrique inclut un montant de 25 900 dollars relatif à la période achevée le 30 juin 2003 et tient compte des frais de location et d'exploitation des avions, y compris le carburant d'aviation, les huiles et lubrifiants, l'assurance et l'indemnité de subsistance des équipages, ainsi que les frais d'atterrissage et de manutention au sol.

Prévisions de dépenses

Transmissions

7 620,5

44. Durant la période considérée pour le budget, la Mission mettra en place un réseau de transmissions afin d'assurer la transmission de la voix et des données entre son quartier général et ses antennes, ainsi qu'entre la Mission et le Siège des Nations Unies à New York. Le montant de 7 620 500 dollars, inscrit à cette rubrique, inclut un montant de 34 000 dollars relatif à la période achevée le 30 juin 2003, et permettra l'acquisition de divers articles de transmission par satellite, par radio et par téléphone, ainsi que de pièces de rechange, de services commerciaux de télécommunications, dont les frais d'utilisation et de location, les moyens de communications par satellite et ordinaires, les services auxiliaires des transmissions nécessaires durant la période initiale de l'installation du matériel, ainsi que l'acquisition de matériels et de services informatiques pour la Mission. Dans le montant indiqué est incluse une somme de 146 600 dollars qui représente le coût de remplacement du matériel transféré du stock de déploiement stratégique.

Prévisions de dépenses

Informatique

1 568,7

45. Pour assurer au mieux le traitement électronique des données et fournir des services informatiques à l'ensemble de la Mission, et notamment l'accès des antennes de la Mission au courrier électronique, la Mission installerait, exploiterait et assurerait l'entretien de 141 ordinateurs de bureau et de 52 ordinateurs portables reliés par des réseaux radioélectriques et des réseaux locaux. Le montant de 1 568 700 dollars inscrit à cette rubrique permettra l'achat de divers matériels informatiques, de pièces de rechange et de fournitures d'informatique, de logiciels et de licences, et le paiement de droits divers, ainsi que l'achat des services informatiques nécessaires durant la période initiale d'installation des matériels. Le montant prévu pour l'acquisition d'ordinateurs de bureau et d'ordinateurs portables découle des coefficients habituels pour le personnel militaire et civil. Le montant indiqué comprend une somme de 326 100 dollars qui représente le coût de remplacement du matériel provenant du stock de déploiement stratégique.

Prévisions de dépenses

Services médicaux

54,3

46. Le montant de 54 300 dollars inclut une somme de 300 dollars qui concerne la période achevée le 30 juin 2003; il tient compte des besoins de traitement médical et d'hospitalisation ainsi que de l'achat de trousses de premiers soins, de vaccins et d'autres fournitures médicales.

Prévisions de dépenses

Fournitures, services et matériels divers	761,0
--	-------

47. Le montant prévu de 761 000 dollars inclut la somme de 282 800 dollars relative à la période achevée le 30 juin 2003, et permettra de financer divers matériels et fournitures, diverses charges de fret aérien et de surface, les frais de manutention au sol, d'autres frais pour des services, notamment pour la formation, des fournitures et des services, ainsi que des séminaires et ateliers sur les droits de l'homme. Le montant inclut aussi une somme de 2 800 dollars représentant le coût de remplacement du matériel sanitaire provenant du stock de déploiement stratégique.

Prévisions de dépenses

Projets à effet rapide	300,0
-------------------------------	-------

48. Étant donné la carence des services sociaux de base, dans les zones qui ne sont plus sous le contrôle du gouvernement, et notamment l'enseignement primaire et secondaire, les services de santé et d'hygiène publique, la Mission devra, durant la période couverte par le budget, réaliser environ 20 projets à effet rapide, en faveur surtout des enfants et des jeunes ainsi que des personnes déplacées dans le nord et l'ouest du pays. Le montant de 300 000 dollars devrait permettre de couvrir ces dépenses.

IV. Décisions que l'Assemblée générale devra prendre

49. En ce qui concerne le financement de la MINUCI, l'Assemblée générale devra se prononcer sur les points suivants :

a) L'ouverture d'un compte spécial de la MINUCI, pour y comptabiliser les recettes et les dépenses concernant la Mission;

b) L'ouverture d'un crédit de 1 009 700 dollars, égal aux dépenses faites entre le 13 mai et le 30 juin 2003, par prélèvement dans le crédit de 1 746 200 dollars, déjà autorisé par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, pour la période en question, en vue de l'établissement de la Mission;

c) L'ouverture d'un crédit de 28 872 000 dollars, aux fins du fonctionnement de la Mission pour la période de 12 mois allant du 1er juillet 2003 au 30 juin 2004, cette somme comprenant le montant de 12 234 400 dollars déjà autorisé par le Comité consultatif pour la période du 1er juillet au 31 décembre 2003;

d) La mise en recouvrement d'un montant de 1 009 700 dollars pour la période du 13 mai au 30 juin 2003;

e) La mise en recouvrement d'un montant de 10 666 600 dollars pour la période du 1er juillet au 13 novembre 2003;

f) La mise en recouvrement d'un montant de 18 205 400 dollars, à raison de 2 406 000 dollars par mois, pour la période allant du 14 novembre 2003 au 30 juin 2004, si le Conseil de sécurité décidait de proroger le mandat de la Mission.

Organigramme de la MINUCI



